

“LES RELIGIEUSES AUGUSTINES DE LANNION; DE LA CONTRE-RÉFORME À LA RÉVOLUTION”

PAR ANNIE BLANC

I - L'arrivée des Augustines à Lannion

La Contre Réforme Catholique initiée par le Concile de Trente (1545-1563) atteignit, après l'Italie et l'Espagne, le Royaume de France au terme des sanglantes guerres de religion. Les réformes tridentines gagnèrent toutes nos provinces, introduites par le clergé séculier désormais formé dans les séminaires et par le clergé régulier qui multiplia les fondations de monastères : Carmélites, Ursulines, Oratoriens, Capucins, Récollets, Augustines et bien d'autres dans de nombreuses villes.

A Paris, comme en province, les principaux vecteurs temporels de l'expansion religieuse furent la noblesse et la bourgeoisie qui soutinrent de leur influence et de leurs deniers la fondation de nouveaux monastères jusque dans les petites villes.

Dans cet élan spirituel, LANNION connut ainsi l'installation des Capucins prêcheurs en 1622, puis des Ursulines enseignantes en 1659, enfin la venue des Augustines de la Miséricorde de Jésus, en 1667, afin de reprendre en mains l'Hôtel-Dieu.

Ces dernières, dont la maison-mère était à Dieppe, connut un essaimage important dans l'Ouest de la France : 15 fondations de 1635 à 1695.

Leur installation à LANNION fut le résultat d'un projet souvent contrarié car difficile à mener à terme.

L'Hôtel-Dieu qui se dressait sur la rive gauche du Léguer, au bord de la rue de Kerampont était propriété de la Communauté de Ville de Lannion. Il était bâti sur la paroisse de LOGUIVY, enclave de l'Evêché de DOL au sein de l'Evêché de TREGUIER.

La chapelle Sainte-Anne qui le flanquait était d'une fondation revendiquée, mais non prouvée, par la famille de Kerguesay-Kergomar.

Pour s'installer, il fallait l'accord de tous, en passant par leurs exigences.

C'est en 1664 que des Capucins (Frère Désiré de Morlaix et Frère Joseph de Lannion), devant le délabrement matériel et moral de l'Hôtel-Dieu, décidèrent d'agir avec le soutien de plusieurs membres de la famille de Kergariou, principalement Alain de Kergariou, seigneur du Chastel - Gabriel Le Gouz de Trorozec, époux de Guyonne de Kergariou et l'irascible Gabriel de Bouvans, veuf de Françoise de Kergariou et gouverneur de Lannion. S'étant concertés, ils décidèrent de solliciter des religieuses hospitalières établies au monastère Sainte-Catherine à QUIMPER. Elles en acceptèrent le principe.

La Communauté de Ville alors contactée se montra d'accord et prépara un contrat entre les futures parties. Il fut l'objet de débats passionnés.

En voici les articles principaux :

- « Article 1: Les dites religieuses seront tenues et obligées de subvenir à leur nourriture et entretiens aux dépans de leurs rentes et revenus sans pouvoir prétendre aucun bien de la communauté et habitants de la ville et ses faux bourg, pour leur subsistance ny pour leur batiments »

- L'article 2 précisait : « qu'elles prendront ledit hospital et chapelle de Sainte-Anne en dependante dans l'état qu'ils sont a present et y feront à leur frais les acomodements necessaires soit par leur logements et (celui) des pauvres qu'autrement sans qu'elles puissent rien demander à la ville et

faux bourgs pour aucune reparation avvant ou après leurs établissement ny pour nouveaux ediffices quelles feront comme bon leur semblera à leur propres couts et depans» et une adjonction insistante souligna « qu'en cas qu'il adviendrait incendie, chertté ou ruine aux ediffices dudit hôpital, les dittes dames religieuses ne pourront obliger la ditte communauté à nouvelle construction et rediffication de bastiments ».



Inscription sur la façade de la Chapelle

Les religieuses acceptèrent l'intégralité du contrat, pour sévère qu'il fût à leur endroit. Ce fut source ultérieure de biens des conflits.

Le consentement de l'Evêque de DOL, Monseigneur Mathieu Thoreau fut autrement difficile et long à obtenir. Considérant avec pragmatisme la fragilité financière de l'Hôtel-Dieu et de la fondation projetée, il exigea « un fonds assuré » aux religieuses hors de leurs dots. Il leur faudrait en effet construire un monastère, se constituer un enclos, tout en subvenant à leurs besoins ordinaires.

La Communauté de ville sollicitée se déroba, aucun membre de la noblesse ne se proposa pour offrir la rente de 400 Livres par an exigée pour sûreté matérielle de la fondation.

L'affaire traîna pendant deux ans, décourageant même les religieuses. Elle semblait bien compromise quant la promulgation de l'Edit de décembre 1666, imposant des conditions draconiennes aux nouvelles fondations, obligea à forcer le destin et les volontés hésitantes.

La famille de Kergariou s'empressa de faire venir, sans l'accord de l'Evêque, donc dans l'illégalité, cinq religieuses fondatrices. Il fallait prendre de vitesse l'enregistrement de l'Edit par la Sénéchaussée de Lannion qui le rendrait exécutoire et entravait la fondation qui ne répondait pas aux exigences royales.

A QUIMPER, l'élection des partantes et les préparatifs furent rondement menés.

Ainsi furent choisies :

- Françoise Corentine de Kermeno, Mère de Dieu, comme supérieure
- Catherine Sauvageau, de la Sainte-Vierge, comme assistante
- Marie Le Lay, de St François d'Assise, comme hospitalière
- Marie Anne Vaz, de Sainte-Agnès
- Renée Moricette Le Gouz de Trorozec, novice.

Elles partirent de Quimper le 25 janvier 1667, dans le froid, le vent et une pluie incessante. Leur voyage fut harassant. Elles connurent la déconvenue au Château du Bois de la Roche en COMMANA où Mme de Bouvans qui devait les héberger leur montra porte close, car sa belle sœur, religieuse à Quimper n'était pas présente dans ce voyage, les obligeant en pleine nuit et dans la boue à rebrousser chemin pour dormir au hasard d'un improbable cabaret de campagne.



Blason de Kermeno, porte de la Chapelle

Elles arrivèrent à Lannion le 29 janvier pour y affronter la colère de Gabriel de Bouvans, en raison de l'absence de sa sœur et constater la précarité de leur situation, n'ayant toujours pas la rente exigée par l'Evêque.

Un conflit entre le Gouverneur et la Sénéchaussée les obligea à faire deux prises de possession des lieux, les 8 et 9 février, en

présence du clergé et des notables entourant les notaires requis.

Elles se mirent aussitôt au travail, nettoyant la salle des pauvres qui «*était tellement obscure que l'on n'y pouvait voir le jour sans chandelles, et elle était si pleine de fumier que les pieds y enfonçaient. Il y avait 5 ou 6 poutres soutenues par des piliers dans le milieu de la salle, des deux côtés étaient des rangés de lits clos qui pour toute garniture n'avaient qu'un peu de vieille paille, qui était si puante que les ouvriers avaient peine à en soutenir l'ordre*».

Des travaux de réfection, poutres et planchers refaits, fenêtres percées, furent entrepris à leurs frais. Les soins aux malades purent enfin commencer dans de meilleures conditions.

Mais le petit peuple de Kerampont, loin de se réjouir de leur venue, craignait un détournement des aumônes vers les religieuses, à leur détriment. Aussi manifesta-t-il, pendant plusieurs années, une hostilité sourde ou ouverte (cris, jets de pierres) à leur égard.

Le conflit avec Monseigneur Thoreau perdurait, d'autant que les religieuses recrutaient des novices et faisaient des prises d'habit sans permission aucune.

Il ne fut résolu qu'en 1672, quand un cousin de la fondatrice, Joseph Corentin de Kermeno, Abbé de Plivern, accepta de faire à la Communauté un contrat doté d'une rente perpétuelle de 400 livres.

De ce fait, il devint le fondateur du Monastère auquel il distribua postérieurement de nombreuses et importantes libéralités.

Enfin, en 1675, des lettres patentes royales approuvèrent leur installation, leur donnant toute légitimité.

Longtemps, les religieuses occupèrent l'étage de l'hôpital pour s'y loger tant bien que mal. La construction du monastère fut entreprise en 1675. Les travaux, en raison du manque d'argent chronique, ne s'achevèrent qu'en 1682.

Outre l'abbé de Plivern, elles furent aidées par quelques riches religieuses et par un Jésuite, le Père Esnault pour mener à bien leur monastère (qui abrite actuellement la médiathèque).



II - Des Jansénistes au Monastère Sainte-Anne 1765-1767

La querelle janséniste, purement religieuse à ses débuts, se transforma à la fin du règne de Louis XIV et sous celui de Louis XV en un conflit plus politique et devint une opposition systématique aux autorités papale et royale.

La bulle Unigenitus amplifia l'opposition parlementaire contre Rome, les Jésuites et surtout le roi. Les idées jansénistes gagnèrent du terrain au sein même du clergé et des ordres religieux.

C'est ainsi que les deux communautés d'Augustines Hospitalières de la région parisienne (St Marcel et St Mandé) se rallièrent au Jansénisme.

Le monastère de St Marcel, rue Mouffetard à Paris, après une période de triomphe du Jansénisme, connut quelques revers. Des religieuses revinrent à l'orthodoxie Catholique Romaine et furent persécutées pour ce motif. Aidées par l'Archevêque de Paris, elles quittèrent St Marcel. Parmi elles, Sœur Ste Flavie souhaita se retirer dans un monastère breton. Au courant de ses désirs, la Supérieure du monastère Sainte-Anne, Mère St Alexis (Marie Rolande Pétronille Le Polotec) l'invita dans ses murs.

Elle s'explique ainsi *« l'offre qu'on lui faisait de partager avec elle la 'médiocrité' du temporel, consistait à luy faire entendre qu'elle eut du se conformer à nos usages, que nous tachions de maintenir dans notre maison suivant l'esprit primitif de notre institut n'ayant encore rien introduit de contraire non seulement à nos Saints Vœux et Constitutions mais même à nos règlements et que c'était sans doute pour cela que notre communauté était regardé dans notre congrégation comme le Purgatoire de l'Ordre »*.

A LANNION, Sœur Ste Flavie retrouva la paix de l'âme et la confirmation de ses certitudes spirituelles. Elle mourut dans sa communauté d'adoption le 22 avril 1784.

Autrement mouvementés furent l'arrivée et le séjour inattendus de deux autres religieuses jansénistes convaincues, originaires du monastère de St Mandé, près de Paris. Elles

étaient issues de familles parlementaires opposées au pouvoir royal.

Une lettre de petit cachet les envoya au monastère Sainte-Anne le 22 mai 1767. L'émotion fut grande et la surprise totale, la Supérieure n'étant pas dans la confiance. Elle isola les nouvelles venues, s'en remettant à l'Evêque de DOL pour la conduite à tenir, la situation étant délicate.

Surveillées et isolées, elles lurent des ouvrages choisis, discutèrent avec la Supérieure et les prêtres, revenant peu à peu à la foi catholique orthodoxe. Mais la rapidité de leur « conversion » laissa toujours un doute dans l'esprit de Mère St Alexis. Etaient-elles sincères ou habiles opportunistes ?

Elles repartirent pour Paris le 5 juillet 1767. Mère St Alexis correspondit de longues années avec elles, pour les maintenir dans la « vraie foy ».

Nous devons à Mère St Alexis un récit documenté, vivant et plein d'humour sur le séjour de ces trois sœurs parisiennes et sur leurs vies antérieures à St Marcel et à St Mandé. Cette « petite révélation » compte 259 pages, mine de renseignements sur le Jansénisme...

III - La période révolutionnaire 1789 / 1805

L'orage révolutionnaire semble avoir surpris les Augustines.

Du monde extérieur, elles ne percevaient que des échos. Si elles entendirent certainement parler de la réunion des Etats Généraux à Versailles et des événements, lointains pour elles, qui s'en suivirent, eurent-elles connaissance du vœu brutal exprimé par le cahier de doléances de la Sénéchaussée de Lannion ?

« La Bretagne étant couverte d'abbayes et de communautés inutiles, on les supprime et qu'on emploie les revenus à des établissements d'utilité publique ».

En 1789, elles connurent l'émeute des grains (17 et 18 octobre), puis apprirent en novembre la mise en vente des biens de l'Eglise comme biens nationaux.

De ce fait, elles durent établir une déclaration détaillée de leurs biens, assortie de l'inventaire des effets mobiliers de la Communauté, précieux document qui nous permet de connaître l'état de leur temporel en 1790.

En février 1791, la municipalité de Lannion fit annoncer au prône par le recteur « *L'instruction sur la nouvelle organisation civile du clergé, la suppression de l'Evêché* » et surtout l'obligation du serment pour les prêtres et religieux.

Les Augustines comme les Ursulines refusèrent de prêter serment et fermèrent leur porte lors de la venue du nouvel Evêque de St Briec, Monseigneur Jacob, le considérant comme schismatique.

En 1792, les Augustines Hospitalières accueillirent en leurs murs les Ursulines de Lannion expulsées de leur monastère, ainsi que d'autres religieuses de Quimper et Carhaix. Elles durent quitter l'habit religieux et supporter le pillage de Ste Anne, cachant de nombreux objets et documents « *à la rapacité de ces hommes qui ne respiraient que destruction* ».

En 1793, elles hébergèrent la Supérieure de Tréguier, Mère Marie Agathe, arrêtée pour avoir caché un prêtre dans son monastère. Elle resta aux arrêts à Ste Anne pendant cinq semaines et fut innocentée.

Pendant ces mois de terreurs, elles recevaient nuitamment des prêtres réfractaires pour entendre la messe ou donner les sacrements aux mourantes. Leur résistance passive et opiniâtre ne plaisant guère aux autorités, elles furent exilées à Tréguier malgré le besoin que l'on avait de leurs compétences.

Elles partirent le 19 juillet 1794, entassées dans une charrette, sous un soleil de plomb. Emprisonnées dans le séminaire de Tréguier, transformé en geôle, elles furent rejointes par leurs Sœurs de Tréguier le 8 août.

Mère St Augustin raconta « *Les deux communautés faisaient bouillir la marmite à frais communs. L'une et l'autre peuvent dire n'avoir jamais mieux expérimenté les effets de la Sainte Pauvreté. L'hiver fut cruel et leur petite provision de bois les obligeait à n'en faire usage que pour apprêter les aliments* ».

Nos Augustines quittèrent la prison en avril 1795 et, désirant rester en Communauté, louèrent une partie de ce même Séminaire, désormais vide de prisonniers. Commença pour elles une longue décennie d'attente.

Elles vivaient pauvrement des pensions viagères, terriblement dévaluées de quelques unes d'entre elles, d'ouvrages d'aiguilles et prirent en pension des jeunes filles et des personnes âgées. Surtout, fidèles à leur engagement religieux, elles visitèrent et soignèrent pauvres et malades à Tréguier comme dans la campagne environnante.

La persécution religieuse s'étant apaisée, elles envisagèrent de revenir à l'hôpital de Lannion. La commission administrative gérant les hospices y était favorable mais se heurta à un refus tranchant du Préfet.

Elles durent attendre le décret du 27 Vendémiaire An 14 (27 octobre 1805) qui les rappela à Lannion.

Leur monastère étant occupé par le collège municipal, la bibliothèque, le bureau de bienfaisance et des locations particulières, elles n'eurent la jouissance que d'une petite partie du bâtiment.

Les treize rescapées furent réparties entre différents services :

- 6 au service des malades
- 2 à l'atelier de filature pour les pauvres
- 5 à la distribution des secours à domicile sous la houlette du bureau de charité.

Elles revinrent le 5 novembre et le 20 novembre se déroula la cérémonie de réinstallation dans leur ancienne communauté en présence du Maire et de la commission administrative.

L'annaliste qui rapporte les faits conclut
 « Il faut savoir ce que le port offre de douceurs
 après la tempête, la patrie après l'exil, pour
 comprendre le bonheur, l'allégresse dont nos
 mères furent remplies. Elles chantèrent le
 psaume de la joie la plus pure, le Laetatus ».

Sources :

Archives de la Communauté des Augustines de
 Lannion

Archives Départementales des Côtes d'Armor -
 Série 171 J (171 J 1 à 171 J 136)



Plaques funéraires des premières Religieuses



Cloître des
 Religieuses avec les
 plaques funéraires